Corrigé et barème – Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

L'affaire Dreyfus et la presse, l'information entre le marché et l'État de Havas à l'AFP, les médias et la guerre du Vietnam : qui contrôle l'information, quand et au nom de quoi.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp 1re

Exercice 1 – Repères : quatre dates de la liberté de l'information ★★ *(4 pts)*

a) *La Libre Parole*, quotidien antisémite de Drumont, révèle l'arrestation du capitaine Dreyfus. La presse désigne le coupable avant le procès : la liberté de 1881 sert d'abord la calomnie. (1)

b) *L'Aurore* publie « J'accuse… ! » de Zola, deux jours après l'acquittement d'Esterhazy. Un journal minoritaire devient contre-pouvoir et provoque volontairement un procès en diffamation pour rouvrir l'affaire. (1)

c) Vichy fait de la branche information de Havas, rachetée en novembre, l'**Office français d'information**. L'État prend le contrôle direct de l'agence, qui devient un instrument de propagande. (1)

d) Walter Cronkite conclut sur CBS que la guerre du Vietnam est enlisée. Après le Têt, le « fossé de crédibilité » éclate au grand jour ; mais l'opinion basculait déjà avant (46 % en octobre 1967). (1)

Piège — une date ne rapporte des points que si l'on dit **ce qu'elle révèle** du débat entre liberté et contrôle.

Exercice 2 – Dissertation : les médias face au pouvoir politique ★★★ *(10 pts)*

a) Accroche : « J'accuse… ! » (13 janvier 1898), puis Cronkite sur CBS (27 février 1968). « Médias » : presse, agences, radio, télévision ; « pouvoir politique » : gouvernements, État, armée ; France et États-Unis, de 1894 à 1975. Problématique : les médias sont-ils devenus un contre-pouvoir indépendant, ou le pouvoir a-t-il seulement changé ses manières de contrôler l'information ? (2)

b) **I. Une liberté conquise mais disputée (1894-1906).** Loi de 1881 ; une presse d'accusation (*La Libre Parole*, 29 octobre 1894) qui suit aussi ses lecteurs (*Le Figaro* recule fin 1897) ; un contre-pouvoir (« J'accuse… ! » ; *Les Preuves*, 1898), jusqu'à la réhabilitation (1906). (2)

c) **II. L'information entre le marché et l'État (années 1890-1957).** Havas, fondée en 1835 : publicité, cartel de 1870, subventions discrètes ; l'OFI de Vichy (1940) ; l'AFP (20 août 1944), établissement public, puis organisme autonome (1957). (2)

d) **III. Le Vietnam, épreuve d'une démocratie (1964-1975).** Une presse alignée (golfe du Tonkin, 7 août 1964) ; une information encadrée sans censure (JUSPAO, 1965) et le fossé de crédibilité du Têt (1968) ; les Pentagon Papers autorisés (30 juin 1971) ; un rôle nuancé par Mueller et Hallin ; les « pools » de 1991. (2)

e) Un contre-pouvoir appuyé sur le droit (1881, 1957, 1971), jamais définitif : le pouvoir ne renonce pas au contrôle, il le transforme. Ouverture : qui contrôle l'information à l'heure des plateformes numériques ? (2)

Piège — réciter l'affaire Dreyfus ou la guerre du Vietnam comme des sujets d'histoire politique, **sans parler du rôle des médias**.

Exercice 3 – Étude critique : le statut de l'AFP ★★★ *(6 pts)*

a) Un texte **juridique** de la IV^e^ République, qui donne un cadre durable à l'agence née le 20 août 1944, créée à titre provisoire par l'ordonnance du 30 septembre 1944. (1)

b) La qualité de l'information, qui doit être « exacte, impartiale et digne de confiance », sans influence qui compromette son « objectivité » ; l'**indépendance** de l'agence, qui ne doit passer sous le contrôle « d'un groupement idéologique, politique ou économique ». (1)

c) Havas mêlait nouvelles et publicité et recevait des subventions discrètes ; Vichy en fait l'OFI (1940). Les trois adjectifs visent les dangers de ce passé : l'idéologie, la politique, l'argent. (1)

d) D'un **établissement public** placé sous l'autorité du gouvernement, l'agence devient un organisme autonome, administré majoritairement par des éditeurs de presse et surveillé par un Conseil supérieur. (1)

e) L'État reste client et financeur : depuis la loi du 17 avril 2015, il compense ses missions d'intérêt général. « Dans toute la mesure de ses ressources » rappelle la contrainte économique, aggravée par les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. (1)

f) Il soustrait l'information au marché et à l'État, qui l'ont contrôlée de Havas à Vichy ; mais une loi ne garantit pas une pratique : l'indépendance reste un équilibre. (1)

Méthode — dans une étude critique, chaque idée s'appuie sur les **mots exacts du texte**, puis sur une connaissance datée qui l'éclaire ou la nuance.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).